



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ PUBLIC DES ASSURANCES
- LOT 2 "RESPONSABILITE CIVILE GENERALE"
PASSE AVEC SMACL**

**DÉCISION N° DM-24-397
EN DATE DU 28 NOVEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU l'appel public à concurrence transmis au BOAMP et au JOUE en date du 14/08/2024 ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 07/11/2024, attribuant le lot 2 « responsabilité civile générale » à SMACL ASSURANCES, ayant présenté l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement;

D É C I D E

DE SIGNER le marché d'assurance pour la ville de Vincennes – lot 2 « responsabilité civile générale » avec SMACL ASSURANCES sise 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cedex 9, représentée par Madame Géraldine LARGEAU, agissant en qualité de souscripteur

Le montant net de la cotisation annuelle s'élève à 31 252, 95€ HT.

Le marché est conclu pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2025, soit jusqu'au 31 décembre 2029

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241128-lmc1H12625H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/11/2024
Date de Publication : 28/11/2024